

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE A MADEMOISELLE ISABELLE THIESE  
DIRECTEUR DU LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL**

---

A.D Pers. n° 2006-277

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et notamment ses articles 23, 25, 26, 27, 28, 29 et 32 ;

VU l'élection du 1er avril 2004 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 95-585 du 26 juin 1995 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 04-571 du 7 mai 2004 portant délégation de signature à Mademoiselle Isabelle THIESE, Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er :** L'article 4 de l'arrêté départemental Pers. n° 04-571 du 7 mai 2004 portant délégation de signature à Mademoiselle Isabelle THIESE est complété comme suit en ce qui concerne :

**Bactériologie alimentaire**

Rapport d'analyses et courriers y afférents :

- Monsieur Jean-Pierre LOZES, vétérinaire biologiste,
- Madame Annie ARADES, cadre de santé, laborantine habilitée en bactériologie,
- Madame Yasmina TASTAYRE, cadre de santé, laborantine habilitée en bactériologie,
- Mademoiselle Mireille RIGAL, assistant médico-technique de classe supérieure, laborantine habilitée en bactériologie,
- Madame Danielle ARISTE-ZELISE, assistant médico-technique, laborantine habilitée en bactériologie.

**Biologie animale** (bactériologie, virologie, sérologie, trichine)

- Madame Françoise BOUYSSSET, ingénieur principal,
- Monsieur Jean-Pierre LOZES, vétérinaire biologiste,
- Madame Véronique ROSSETTO (rapport hors COFRAC), ingénieur principal.

**Service E.S.B. Tremblante**

- Madame Françoise BOUYSSSET, ingénieur principal,
- Monsieur Jean-Pierre LOZES, vétérinaire biologiste.

Le reste sans changement.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 2 mars 2006

Le Président,

\*  
\* \*